



## ILLICO TL EXPRESS

Version 1.2

Date de révision: : 29/04/2010

Date d'impression : 29/04/2010

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Informations sur le produit

Nom du produit : **ILLICO TL EXPRESS**

Utilisation : Herbicide

Société : Nufarm S.A.S.  
28, Boulevard Camélinat - BP 75  
F-92233 GENNEVILLIERS Cedex  
FRANCE  
Tél: 01 40 85 50 50  
Fax: 01 40 85 50 60  
E-mail:francoise.galland@fr.nufarm.com

Numéro de téléphone : 01 40 85 51 15

Téléphone INRS : 01 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.  
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique :** Suspension concentrée (SC)

Amitrole 226,5 G/L  
Aclonifène 87,5 G/L

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification	Concentration
Amitrole	61-82-5	200-521-5	Xn N R63 R48/22 R51/53	226,5 GLI
Aclonifène	74070-46-5	277-704-1	N R50/53	87,5 GLI
Thiocyanate d'ammonium	1762-95-4	217-175-6	Xn R20/21/22 R32 R52/53	212,8 GLI

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### ILLICO TL EXPRESS

Version 1.2

Date de révision: : 29/04/2010

Date d'impression : 29/04/2010

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Traitement symptomatique.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Autres informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.



Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

### Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver dans l'emballage d'origine.  
Stocker à l'abri du gel

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Ne pas entreposer près des acides.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Contrôle de l'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS		Valeur
Amitrole	61-82-5	VME	0,2 mg/m3

### Équipement de protection individuelle

Protection des mains : Gants en nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

État physique : liquide



Couleur : jaune  
opaque

**Données de sécurité**

pH : env. 7 à 20 °C

Densité : 1,14 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Matières à éviter : Acides

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat  
Dose: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée : DL50 rat  
Dose: > 2.000 mg/kg

Irritation de la peau : lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux : lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation : cochon d'Inde  
Résultat: A un effet sensibilisant.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour les poissons : CL50  
Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)  
Dose: 8,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ILLICO TL EXPRESS

Version 1.2

Date de révision: : 29/04/2010

Date d'impression : 29/04/2010

- Toxicité pour les daphnies : CL50  
Espèce: Daphnia magna (Puce d'eau)  
Dose: 9,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50b  
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata  
Dose: 0,04 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR/RID

- Numéro ONU : 3082  
Description des marchandises : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Amitrole, Aclonifène)
- Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (E)

#### IMDG



- Numéro ONU : 3082  
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.  
(Amitrole, Aclonifène)
- Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
No EMS Numéro : F-A,S-F

#### ICAO/IATA


- Numéro ONU : 3082  
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.  
(Amitrole, Aclonifène)

Classe : 9  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : 9

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**
**Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :**

Symbole(s)	:	 Xn  N	Nocif  Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	:	R32 R43 R48/22 R63 R50/53	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S 2 S13 S20/21 S46 S49 S61	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Étiquetage France (décision d'autorisation de mise sur le marché):**

Symbole(s)	:	 Xn	Nocif
Phrase(s) R	:	R32 R40 R43	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Peut entraîner une sensibilisation par



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## ILLICO TL EXPRESS

Version 1.2

Date de révision: : 29/04/2010

Date d'impression : 29/04/2010

	R48/22	contact avec la peau. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
	AQUA	Dangereux pour les organismes aquatiques
Phrase(s) S	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	S24	Éviter le contact avec la peau.
	S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Autres informations : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

### Législation nationale

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

## 16. AUTRES DONNÉES

### Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R32	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

### Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**ILLICO TL EXPRESS**

Version 1.2

Date de révision: : 29/04/2010

Date d'impression : 29/04/2010

---

sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

---